

Moins de Choc et plus de Fric pour l'École
Volonté partagée : faire réussir ensemble tous les élèves et refuser le tri social !

Le snU.pden-FSU réuni en congrès national réitère son refus catégorique du « Choc des savoirs » voulu par G. Attal et exige le retrait des décrets et textes y afférant. Ce processus de tri social des élèves est par essence socialement ségrégatif. Le snU.pden, dans le cadre de son action au sein de la FSU, réaffirme son exigence d'une école inclusive réellement émancipatrice, structurée autour des interactions pédagogiques issues de la diversité des élèves. La diminution du nombre d'élèves par division et l'augmentation du H/E restent la revendication majoritaire des personnels enseignants et de direction, car c'est la mesure prioritaire à mettre en œuvre pour rompre avec le mécanisme de reproduction sociale actuellement constatée au sein du système éducatif. A la logique de cloisonnement et de stigmatisation des élèves, les personnels opposent avec détermination la dynamique des différentes formes de groupement, vecteur d'émulation et de remédiation et de progrès durable. Le groupe classe, dans sa composition hétérogène, est structurant pour tous les élèves, notamment les plus fragiles. Fort de la professionnalité des personnels et de leurs compétences de conception didactique et d'animation pédagogique, la diminution des effectifs globaux au sein des classes permettra de déconnecter les parcours scolaires des élèves de leur origine sociale, et ainsi de favoriser la réussite de toutes et tous dans une démarche prioritaire de justice sociale consubstantielle à nos missions de service public.

Dans ce contexte des assouplissements ont été obtenus par l'action des organisations syndicales. Les textes réglementaires publiés par l'arrêté du 15 mars 2024 marquent une évolution qui est à mettre au crédit de la mobilisation unitaire d'une grande majorité des organisations syndicales de l'Éducation nationale, tous corps confondus, dont le snU.pden-FSU pour les personnels de direction.

Loin d'être suffisantes, tant le refus du « Choc des savoirs » reste majoritaire dans nos professions majoritairement syndiquées à la FSU, le rapport de force syndical a fait bouger les lignes et a fissuré les choix politiques au plus haut sommet de l'État, la stratégie aussi disruptive que perverse du « Choc des savoirs », en obtenant le retrait de toute référence au niveau des élèves, notion particulièrement stigmatisante, pour aller sur une logique de besoins. Ces éléments certes insuffisants sont des points d'appui à investir et remettent les personnels de direction et enseignants au centre des processus de construction pédagogiques et éducatifs dans les établissements, pour élaborer avec les équipes enseignantes une rentrée 2024 porteuse d'espoir d'émancipation et de réussite scolaire pour tous les élèves, particulièrement les plus fragiles, qui n'ont que l'École pour construire leur avenir.

Fort de cette ambition et de son exigence de progrès social à vocation majoritaire, le snU.pden-FSU appelle les personnels de direction à ne pas céder aux injonctions hiérarchiques départementales ou académiques qui iraient au-delà des textes réglementaires publiés. En effet, le snU.pden-FSU appelle les principales et principaux de collège à résister aux tentatives locales de l'encadrement supérieur destinées à revenir sur les marges obtenues, en essayant de recycler la notion de niveau et de

référence aux évaluations nationales comme éléments exclusifs de construction des groupes en français et mathématiques.

Le sn**U**.pden-FSU réaffirme que les personnels de direction sont représentants de l'État et non du pouvoir en place. Le sn**U**.pden-FSU refuse que les personnels de direction soient la courroie de transmission d'une communication gouvernementale démagogique et populiste. Le sn**U**.pden-FSU engage les personnels de direction à refuser d'appliquer toute disposition qui contreviendrait à leur système de valeurs lié à leurs missions définies dans le Code de l'éducation et la loi d'orientation.

Le sn**U**.pden-FSU invite donc les personnels de direction à se référer uniquement aux dispositions explicites contenues dans l'arrêté du 15 mars. Le sn**U**.pden-FSU sera à leurs côtés pour les accompagner afin de construire, avec les équipes et dans le cadre des instances réglementaires, la rentrée 2024 conformément au sens que nous assignons collectivement à notre métier.

Le congrès unanime du sn**U**.pden-FSU
Troyes, le 22 mars 2024